



18 & 19 September 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

INDEX

1	INTRODUCTION	4
1.1	Préambule	
1.2	Longueur des tracés de démonstration et revêtement de la route	
1.3	Longueur totale des tracés de démonstration et distance totale de l'itinéraire	
2	ORGANISATION	4
2.1	Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées	
2.2	Comité d'organisation	
2.3	Délégués ASN	
2.4	Principaux Officiels	
2.5	Responsables et fonctions	
2.6	Emplacement du PC de l'Organisation et coordonnées	
3	PROGRAMME – ORDRE CHRONOLOGIQUE ET EMBLEMES	6
4	VÉHICULES AUTORISÉS	8
4.1	Statut	
4.2	Catégories et classes	
4.3	Conformité	
4.4	Nombre d'engagements acceptés	
5	LICENCES	9
6	PROCÉDURE D'ENGAGEMENT	10
6.1	Demande d'éligibilité	
6.2	Droits d'engagements	
6.3	Païement	
6.4	Remboursements	
7	ASSURANCES	11
7.1	Responsabilité Civile – Circulation	
7.2	Responsabilité Civile – Organisateur	
7.3	Responsabilité Civile – Bénévoles	
7.4	Comportement en cas d'accident (Code de la route national)	
7.5	Dépannage	
7.6	Clause dérogatoire	
8	PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION	13
8.1	Publicité obligatoire de l'organisateur	
8.2	Identification des véhicules participants	
8.3	Véhicules d'assistance	
9	CARBURANT	13
10	RECONNAISSANCES DES TRACÉS DE DÉMONSTRATION	14
10.1	Procédure d'enregistrement	
10.2	Formulaire d'enregistrement	
10.3	Restrictions spécifiques	
10.4	Passages	
10.5	Carte de contrôle des reconnaissances (voir Annexe 2)	

11	VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES	15
11.1	Documents requis	
11.2	Horaire (sur convocation)	
12	VÉRIFICATIONS TECHNIQUES (sur convocation)	16
12.1	Emplacement des vérifications techniques et horaire	
12.2	Points de sécurité	
12.3	Équipements de sécurité	
12.4	Exigences nationales particulières	
12.5	Installation d'un système de suivi de la sécurité (SSS)	
12.5.1	Prise en charge / Distribution	
12.5.2	Restitution	
13	AUTRES PROCÉDURES ET RÈGLEMENT	17
13.1	Cérémonie de départ et ordre de départ	
13.2	Procédure d'arrivée	
13.3	Nouveau départ après abandon	
13.4	Numéro de contact de l'équipage	
14	PÉNALITÉS	18
14.1	Départ refusé	
14.2	Exclusion	
14.3	Amende	
15	PARC D'ASSISTANCE	18
16	AUTRES POINTS	19
16.1	Parcours	
16.2	Vitesse	
16.3	Heure officielle utilisée pendant l'événement	
17	IDENTIFICATION DES OFFICIELS	20
18	PRIX	20
<u>ANNEXE 1</u>	Itinéraire	
<u>ANNEXE 2</u>	Programme des reconnaissances	
<u>ANNEXE 3</u>	Responsables des relations avec les concurrents	
<u>ANNEXE 4</u>	Autocollants et publicités supplémentaires	
<u>ANNEXE 5</u>	Parc d'assistance	

1 INTRODUCTION

Nom de l'épreuve : **3^e RALLY 4 PASSION – HUY RALLY FESTIVAL**
Date de l'épreuve : **18 – 19 septembre 2026**

1.1 PREAMBULE

Le Royal Motor Club de Huy ASBL organise les 18 et 19 septembre 2026 la troisième édition du « **RALLY 4 PASSION - HUY RALLY FESTIVAL** ». Cet événement est une manifestation automobile sous forme de démonstration sur routes fermées de véhicules de compétition légendaires, réservée à une sélection d'entre eux, sans aucune notion de chronométrage ni de classement. Cette démonstration est soumise au Règlement et Code Sportif National qui est conforme aux Règlements du RACB et au présent Règlement Particulier.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse, mais une démonstration de véhicules historiques de rallye avec comme seul objectif la nostalgie et la notion de plaisir, sans prise de risques inutiles, ni prise de temps. Le but est de rouler à sa main sur des tracés de démonstration sécurisés. Seuls les membres d'équipage autorisés seront admis à bord des véhicules admis.

Les tracés de démonstration seront fermés à la circulation par Arrêté de police et réservés exclusivement aux participants admis au départ ainsi qu'aux véhicules de l'organisation.

Les tracés de démonstration sur routes fermées seront reliés par des parcours de liaison sur routes ouvertes et soumises au respect du Code de la route.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur, diffusés via le TOAV (Tableau Officiel d'Affichage Virtuel) et l'application « Sportity » (voir Art. 2.8 ci-dessous).

Les différents documents seront rédigés en français, néerlandais et anglais.

En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera foi.

1.2 LONGUEUR DES TRACÉS DE DÉMONSTRATION ET REVÊTEMENT DE LA ROUTE



	ASPHALTE	GRAVIER	TOTAL
ÉTAPE 1	30,80 km	0 km	30,80 km
ÉTAPE 2	73,11 km	0 km	73,11 km

1.3 LONGUEUR TOTALE DES ÉTAPES ET DISTANCE TOTALE DE L'ITINÉRAIRE

	TD	SECT	KM/TD	LIAISON	TOTAL	%
ÉTAPE 1	2	2	30,80 km	36,41 km	67,23 km	45,84
ÉTAPE 2	9	3	73,11 km	235,10 km	308,01 km	23,74
TOTAL			103,93 km	271,51 km	375,24 km	27,70

2 ORGANISATION

2.1 NOM DE L'ORGANISATEUR, ADRESSE ET COORDONNÉES (bureau permanent)

Organisateur : Royal Motor Club de Huy (asbl)
Représentant : Yves Matton
My Vintage Belgium
Chaussée d'Andenne 18, 4500 Huy

Tél. : +32 479.97.28.71
E-mail : passion@r4p.be
Website : www.rally4passion.be

2.2 COMITÉ D'ORGANISATION

FONCTIONS	NOMS
PRÉSIDENT	MATTON Yves
VICE-PRÉSIDENTS	GODELET Frank – HODEIGE Benjamin
SECRÉTAIRE	KOHL Colin
TRÉSORIER	SCHEURER Willy
MEMBRES	GÉRADON Yves – DUBOIS Anne – BERTRAND Renaud

2.3 DÉLÉGUÉS ASN

FONCTIONS	NOMS
RACB – Rally Safety Delegate	Mr. PENASSE Alain
RACB – Rally Manager	Mr. DUPAN Anton
RACB – Homologation Delegate	Mr. PETIT Henri

2.4 PRINCIPAUX OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	LIC
Directeur de l'Organisation	Mr. FRÈRE Julien	
Directeur de Course	Mr. KOHL Colin	Lic : 4134
Directeur de Course Adjoint	Mr. MASSILLON Étienne	Lic: 0487
Directeur de la Sécurité	Mr. BERTRAND Raphael	Lic : 4150
Directeur de la Sécurité - adjoint	Mr. BERTRAND Renaud	Lic : 4324
Responsable du contrôle technique	Mr. Hosten Ronny	Lic : 3074
Contrôleur Technique	Mr Houbart Victor Mme. Rousseau Martine Mr. Boumon Geoffrey	Lic : 2599 Lic : 3213 Lic : 4490
Secrétaire de l'épreuve	Mme. CUBILAS Christine	
Médecin chef : (INAMI :)	Mr. Douniaux Loic	13996704100
Chargés des relations avec les Concurrents	Mr. BARTSOEN Boudewijn Mr. DELHEZ Iwan Mme. HERVE FENAUX Salomé	Lic : 2288 Lic : 2929 Lic : 4397
Responsable Presse - Media	Mr. MARIQUE Vincent	Lic : 4477

2.5 RESPONSABLES ET FONCTIONS

FONCTIONS	NOMS	LIC
Voiture de sécurité (000)	Mr. Schuermans Raphael /Mme Schuermans	Lic :
Voiture de sécurité (00)	Mr. SCHU Thierry / SCHU Guillaume	Lic : 4255
Voiture de sécurité (0B)	Mr. BRASSEUR Felix / BRASSEUR Pierre Manuel	
Voiture de sécurité (0A)	Mr. MATTON Yves / XXXXXX	Lic : pass-013
Responsable des Tracés de Démonstration	Mr. HONNAY Romuald – MOULIN DE SOLIÈRES	
	Mr. BERTRAND Renaud – HODOUMONT	Lic : 4324
	Mme. BERTRAND Lana – LAVOIR	
	Mr. HUBIN Jean-Michel – VILLERS-LE-BOUILLET	
Responsables des Équipes "Sécurité"	Mr. BORLEZ Robert – TD MOULIN DE SOLIÈRES & TD LAVOIR	Lic : 3293
	Mr. MODAVE Louis & CARREIN Steve – TD VILLERS-LE-BOUILLET	Lic : 2762 Lic : 4103
	Mr. DEMARCHE Christophe - TD HODOUMONT	Lic : 4219

2.7 EMPLACEMENT DU PC DE L'ÉVÉNEMENT ET COORDONNÉES :

Nom : 3° RALLY 4 PASSION - Huy Rally Festival 2026
 Adresse : RALLY OFFICE :
 Haute École de la Province de Liège – Campus Huy - Avenue Delchambre, 13 – Huy

E-Mail : passion@r4p.be

❖ **PC OPÉRATIONNEL DE L'ÉVÉNEMENT :**

- Vendredi 18 septembre 2026 (08h00-21h00)
- Samedi 19 septembre 2026 (07h30-24h00)

❖ **PARC D'ASSISTANCE OPÉRATIONNEL (DE/À)**

- Vendredi 18 septembre 2026 (06h00-22h00)
- Samedi 19 septembre 2026 (07h00-22h00)

❖ **TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE VIRTUEL** TOAV www.rally4passion.be

❖ **SPORTITY app : R4P2026**

3 PROGRAMME PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE ET PAR EMBLEMENTS

DATES - HEURES	ACTIVITÉS	EMPLACEMENTS
01/04/2026	VENDREDI	
12h00	Ouverture des demandes d'éligibilité	www.rally4passion.be
15/06/2026	LUNDI	
23h59	Date de clôture des engagements à tarif réduit	www.rally4passion.be (via plate-forme R4CE)
13/09/2026	Dimanche	
10h00-15h00	Distribution du Roadbook - carte du Rallye	MY VINTAGE Chaussée d'Andenne – 18a 4500 GIVES (HUY)
14/09/2026	LUNDI	
12h00	Date de clôture des engagements	www.rally4passion.be
20h00	Publication de la liste des participants avec numéros	(via plate-forme R4CE)
15/09/2026	MARDI	
20h00	Publication des horaires des contrôles administratif et technique	www.rally4passion.be Sportity : R4P2026
17/09/2026	JEUDI	
09h00-20h00	Distribution du Roadbook - carte du Rallye Enregistrement des reconnaissances Ramassage du matériel et des documents	MY VINTAGE Chaussée d'Andenne – 18a 4500 GIVES (HUY)
09h00	JOUR – 1 : Début des reconnaissances	Itinéraire
20h00	JOUR – 1 : Fin des reconnaissances	Itinéraire
18/09/2026	VENDREDI	
07h30	Ouverture du Parc d'assistance	AVENUE DELCHAMBRE
08h00-12h00	Ouverture du PC ORGANISATION Distribution du Road-book - carte du Rallye Enregistrement des reconnaissances Ramassage du matériel et des documents	QG ORGANISATION Campus Huy - Avenue Delchambre, 13 – Huy
08h00	JOUR – 2 : Début des reconnaissances	Itinéraire
12h00	JOUR – 2 : Fin des reconnaissances	Itinéraire
10h00	Ouverture du MEDIA CENTER et accréditations	Centre de Presse-QG ORGA Campus Avenue Delchambre, 13 – Huy

10h00-14h45 <u>SUR CONVOCATION</u>	Vérifications administratives Vérifications techniques. Installation du système de suivi et de géolocalisation Publié sur TOAV – SPORTITY	Chapiteau / Podium Square Henrion
15h00 - 16h00	Photo souvenir - OBLIGATOIRE	Château d'Ahin
16h30	Briefing Participants - OBLIGATOIRE	Château d'Ahin
17h00	Publication de la liste des voitures admises au départ	www.rally4passion.be Sportity : R4P2026
17h00	Séance de dédicaces (sur invitation)	Square Henrion
18h13	Départ de l'ÉTAPE 1 pour la première voiture	Itinéraire
20h32	Arrivée de l'ÉTAPE 1 pour la première voiture	Itinéraire
22h30	Publication de la liste de départ de l'ÉTAPE 2	www.rally4passion.be – Sportity : R4P2026
23h00	Fermeture du PC ORGANISATION	QG ORGANISATION
23h00	Fermeture du MEDIA CENTER	Centre Presse – Médias
19/09/2026	SAMEDI	
07h30	Ouverture du MEDIA CENTER et accréditations	Centre Presse – Médias
07h30	Ouverture du PC ORGANISATION	QG ORGANISATION
8h35	Départ de l'ÉTAPE 2 pour la première voiture	Itinéraire
17h51	Arrivée ÉTAPE 2 pour la première voiture	Itinéraire
19h30	Repas de clôture	Chapiteau – Square Henrion
21h00	Fermeture du PC ORGANISATION	QG ORGANISATION
21h00	Fermeture du MEDIA CENTER	Centre Presse – Médias

4 VÉHICULES AUTORISÉS

4.1 STATUT

Sont éligibles les voitures originales ou répliques ayant écrit l'histoire des rallyes internationaux et produites avant le 31/12/2015 (sauf dérogation). Un Comité de sélection valide l'éligibilité des véhicules en fonction de leur intérêt et de leur conformité historique.

Les voitures des groupes FIA « Rally1 », « Rally2 », « Rally3 », « Rally4 », « Rally5 » et « Rally6 » ne sont pas admises.

L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement si le véhicule ne satisfait pas à l'esprit du RALLY 4 PASSION – HUY RALLY FESTIVAL.

4.2 CATÉGORIES

Les véhicules admis sont répartis selon la classification suivante :

- **ORIGINAL** : voitures de rallye historiques originales.
- **REPLICA** : voitures de rallye historiques visuellement identiques aux originales.
- **HISTORIC** : voitures de rallye présentant un intérêt historique particulier mais ne correspondant pas à un modèle original. Ces voitures doivent être retenues par le Comité de sélection.

4.3 CONFORMITÉ

Les véhicules devront être assurés et être conformes aux règles du Code de la route en vigueur en Belgique. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'infraction.

4.4 NOMBRE DE PARTICIPANTS ACCEPTÉS

Le nombre de participants acceptés au « RALLY 4 PASSION » est limité à **120 véhicules**.

5 LICENCES

La manifestation étant organisée sous la tutelle de la fédération nationale belge de sport automobile « Royal Automobile Club Belgium » (RACB), les membres d'équipage des voitures devront être en possession d'une **licence nationale de type « rallye »**.

NB : Le RACB propose une licence annuelle « Rally Demo Pass » qui ne requiert aucune expérience en compétition. Cette licence existe aussi sous forme « One Event Rally Demo Pass » et peut donc être acquise, à moindre frais (75 euros), pour participer uniquement au « Rally 4 Passion ».

Pour plus de renseignements : https://www.racb.com/obtenir_sa_licence-792.html

La manifestation est également ouverte aux titulaires d'une **licence étrangère, nationale ou internationale**, sous réserve de joindre à leur engagement une attestation délivrée par leur ASN de tutelle autorisant leur participation à l'épreuve concernée.

Une autorisation permanente de l'ASN figurant sur la licence est acceptée également. Ces participants étrangers seront alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

NB : Les participants étrangers qui ne disposent d'aucune licence peuvent aussi acquérir la licence RACB « One Event Rally Demo Pass » relative aux épreuves de démonstration/Festival.

6 PROCÉDURE D'ENGAGEMENT

6.1 DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ

AVANT de s'engager, le participant devra soumettre une demande d'éligibilité de sa voiture sur le site Internet de la manifestation dans la rubrique « CONCURRENTS » en vue de l'admission de celle-ci.

DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ :

<https://rally4passion.be/inscription-rallyes/> ou par mail : passion@r4p.be

Le participant sera informé en retour de l'éligibilité ou non de sa voiture ainsi que de la catégorie dans laquelle son véhicule sera admis.

Après confirmation de l'éligibilité, l'organisateur lui fera parvenir un lien vers un formulaire d'engagement en ligne qui sera à remplir accompagné du montant correspondant aux droits d'engagement et, si possible, des différents documents requis.

6.2 DROITS D'ENGAGEMENT :

Le montant total des droits d'engagement à verser sur le compte du rallye est de :

Du 05/04/26 au 04/06/26	790 €
À partir du 05/06/26	890 €

Composition du « forfait engagement »

DESCRIPTION	ENGAGEMENT
Surface de service (voir annexe 5)	En accord avec les organisateurs
LAISSEZ-PASSER	QUANTITÉ
Plaque : Truck	1
Plaque : Service	1
Badge : Refueling area	1
Plaque / sticker Reconnaissances	1
Road-book / set	1
Carte générale du parcours	1
N° de portière et publicités obligatoires / sets	1

Geodynamic	1
------------	---

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit **COMMUNIQUER** les dimensions exactes souhaitées de son espace de service sur le formulaire d'inscription (www.rally4passion.be via la plate-forme [R4CE](#)) (Service park) avant **DIMANCHE 13/09/26 (12h30)**.

Composition des différents forfaits "Engagement"

Zone/ SERVICE (*)	Extra – Plaque SERVICE	150 €
Zone/ AUXILIARY	Extra – Plaque AUXILIARY	100 €
	Extra – Plaque VIP	100 €
(*) uniquement (2) plaques SERVICE (à commander avec votre emplacement)		

6.3 PAIEMENT

INFORMATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AU PAIEMENT

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre du Royal Motor Club de Huy ASBL

- **Référence bancaire de l'organisateur**

Bénéficiaire : Royal Motor Club de Huy ASBL
Banque : BNP PARIBAS FORTIS
Code IBAN : BE04 0010 6161 9631
Code BIC : GEBABEBB

- **Communication** : Une communication structurée sera automatiquement générée via l'application [R4CE](#), merci de la reprendre dans votre communication bancaire.

Nous vous prions d'utiliser les numéros IBAN et SWIFT/BIC pour les paiements venant de l'étranger.

Le concurrent doit prendre en charge tous les frais bancaires.

6.4 REMBOURSEMENTS

REMBOURSEMENTS EN CAS DE FORFAIT

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagement.

Conditions :

Déclaration uniquement via le document officiel (voir le site : www.rally4passion.be) - forfait (TOAV ou via Sportity : R4P2026).

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir uniquement par mail. (passion@r4p.be)

- Cette déclaration comprendra :
 - ✓ Le justificatif du forfait
 - ✓ Toutes les informations nécessaires pour le remboursement
- Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à l'un des membres de l'équipage

7 ASSURANCES

Contrat n° 730.261.439
AXA Belgique.
En vigueur pour l'Organisation

L'organisateur a contracté une assurance de Responsabilité Civile Véhicule, en conformité avec l'Art.21 du RS BRC 2026, le chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 Novembre 1989 – Art.8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant le déroulement des tracés de démonstration et sur l'itinéraire de ceux-ci, depuis le départ du premier élément de l'événement jusqu'à l'arrivée de l'organisation ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

7.1 RESPONSABILITÉ CIVILE « CIRCULATION »

Limites de couverture :

- **Dommege corporel :** illimité par sinistre
- **Dommege mat riels :** 100.000.000   par sinistre (index )

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant   l  v nement. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police   laquelle il se r f re satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit  tre pr sent e lors du contr le administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilit  civile de l'organisateur.

Les v hicules d'assistance, les v hicules auxiliaires et les v hicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, m me s'ils portent des panneaux et signes distinctifs  mis par l'organisateur.

7.2 RESPONSABILIT  CIVILE « ORGANISATION »

L'Organisateur a contract  une « Assurance Responsabilit  Civile Organisation » qui couvre les dommages aux tiers, caus s par un accident au cours de la pr paration, le d roulement et le d montage physique de l' preuve et d    une faute d'organisation.

Limites de couverture :

- **Dommege corporel / mat riel :** 5.000.000   par sinistre / index 
- **Franchise pour les dommages mat riels :** 125   par sinistre / index 
- **Protection Juridique :** 15.000   par sinistre

Les Assur s :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres de la Croix Rouge ou d'organisations similaires, les membres de la Protection Civile, les commissaires, les participants, les v hicules d'intervention, et, en g n ral, chaque personne qui participe dans l'organisation.

7.3 RESPONSABILIT  CIVILE « B N VOLES »

L'Organisateur a contract  une « Assurance Responsabilit  Civile B n vole » qui couvre les dommages aux tiers, caus s par les b n voles auxquels il fait appel, durant leur activit  b n vole.

Limites de couverture :

- **Dommege corporel :** 12.394.676,24   par sinistre (index )
- **Dommege mat riels :** 619.733,81   par sinistre (index )

7.4 COMPOTEMENT EN CAS D'ACCIDENT (CODE DE LA ROUTE NATIONAL)

En cas d'accident avec uniquement des dommages mat riels, le concurrent ou son repr sentant devra obligatoirement (obligation l gale) en faire d claration verbalement au Contr le Horaire suivant et par  crit avec rapport d taill  au plus tard avant la fin du parcours au bureau du PC Organisation aupr s de l'Officier des Abandons. En cas de non-respect de cette disposition, une amende de 500   sera inflig e.

De plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer imm diatement les autorit s de police qualifi es ainsi que le PC Organisation sur le num ro d'urgence imprim  au dos des carnets de contr le. (Art. 53.3.8)

Si un participant est impliqu  durant l' preuve dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne est bless , le pilote et/ou le copilote concern (s) doi(ven)t rester sur place et arr ter la voiture suivante, qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqu  dans le roadbook ou au prochain contr le horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le d lit de fuite constitue un crime correctionnel dans le cadre de la l gislation belge.

Les proc dures de s curit  et d'accident pour les concurrents seront  galement reprises dans le roadbook.

7.5 D PANNAGE

Pour assurer la s curit , la voiture qui n'arrive pas   terminer le trac  de d monstration sera transport e par les soins de l'Organisation   la fin du trac  de d monstration ou   un endroit s curis  pour  tre  vacu e.

7.6 CLAUSE D ROGATOIRE

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents.

Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

8 PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Voir Annexe 4 du présent Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires »

8.1 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE DE L'ORGANISATEUR (voir plan ou additif)

- Plaque "rallye" : « RALLY 4 PASSION - HUY RALLY FESTIVAL »
- Numéro de compétition : « PIRAGRI + « RALLY 4 PASSION »

Les précisions quant aux autres publicités obligatoires seront divulguées ultérieurement par voie d'additif (via le TANO – www.rally4passion.be + SPORTITY : R4P2026)

8.2 IDENTIFICATION DES VÉHICULES PARTICIPANTS (voir plan ou additif)

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition, qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau de portière doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut du panneau de portière doit se situer entre 7 cm et 10 cm en dessous de la limite inférieure de la fenêtre de la portière. **Il n'est pas permis de couper le panneau de portière fourni.**

8.2 VÉHICULES D'ASSISTANCE

Les autocollants des plaques Service, Auxiliary et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

9 CARBURANT

Les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement désigné dans le Road-book. Le ravitaillement et le transfert de carburant sont rigoureusement interdits dans la zone de service, sous peine d'exclusion.

Il y aura UNE zone de ravitaillement prévue (voir roadbook).

Pour les véhicules qui utiliseraient un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition, le ravitaillement peut se faire dans les stations-services indiquées dans le roadbook :

- STATION-SERVICE

Station-service PIRAGRI Strée : Route de Strée 39, 4577 Strée

Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement

➤ Samedi 18 septembre 2026 (07h30 – 20h00)

En cas d'utilisation de carburant spécial, il vous est demandé de prendre préalablement contact avec l'organisateur :

Tél. : +32476046013

E-Mail : passion@r4p.be

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant.

10 RECONNAISSANCES DES TRACÉS DE DÉMONSTRATION

L'horaire des reconnaissances est publié à l'Annexe 2 du présent règlement particulier. Les reconnaissances ne sont pas obligatoires mais vivement recommandées.

10.1 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des roadbooks.

LIEU : My Vintage Belgium
Chaussée d'Andenne 18, 4500 Huy

Dimanche 13 septembre 2026	de 10h00 à 15h00
Judi 17 septembre 2026	de 09h30 à 20h00
Vendredi 18 septembre 2026	de 08h00 à 12h00

10.2 FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE RECONNAISSANCE

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible sur le TOAV (www.rally4passion.be) & via Sportity : R4P2026

Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré lors de la distribution des roadbooks. **(13 ou 17-18/09/2026)**

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée, qu'elle qu'en soit la raison, le concurrent doit avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement.

Le signe distinctif pour les reconnaissances devra être placé sur la voiture de remplacement.

10.3 RESTRICTIONS SPÉCIFIQUES

Lors des reconnaissances, le Code de la route doit être respecté, notamment les limitations de vitesse.

Veuillez noter que les tracés de démonstration seront ouverts au trafic normal pendant les reconnaissances.

L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Les reconnaissances ne peuvent avoir lieu que :

Dimanche 13 septembre 2026	De 09h30 à 20h00
Judi 17 septembre 2026	De 09h00 à 20h00
Vendredi 18 septembre 2026	De 08h00 à 12h00

PARTICULARITÉS :

Dérogations **uniquement avec accord écrit du Directeur de Course.**

Tout excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une amende appliquée par le Directeur de Course.

Toute infraction et/ou non-respect de l'horaire des reconnaissances, dûment constaté et rapporté au Directeur de Course par la Police ou quelconque officiel repris dans la liste, entraînera une pénalité financière de **250 €** qui devra être versée avant le départ de l'épreuve.

10.4 PASSAGES

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 3 passages sur chaque tracé de démonstration conformément aux horaires indiqués à l'Annexe 2.

Les passages doivent être conduits dans la même direction que le tracé de démonstration, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la route.

Des contrôles inopinés peuvent aussi être effectués sur les tracés de démonstration.

Le signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant du véhicule de reconnaissance.

11	VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES
-----------	--------------------------------------

11.1 DOCUMENTS REQUIS

Idéalement, une copie des documents nécessaires doit être envoyée lors de la demande d'engagement, faite obligatoirement sur le site de l'organisateur (www.rally4passion.be via la plate-forme [R4CE](#)).

À tout le moins, lors des vérifications administratives, les membres de l'équipage devront être en mesure de présenter les documents suivants :

- ✓ Licence pour pilote et copilote ;
- ✓ Carte d'identité ou passeport pilote et copilote ;
- ✓ Permis de Conduire valide Pilote et Copilote (les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'UE) ;
- ✓ Autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire) ;
- ✓ Certificat d'assurance pour la voiture de rallye (carte verte ou un autre certificat attestant que la police à laquelle se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique) ;
- ✓ Certificat d'immatriculation de la voiture ;
- ✓ Autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas un des membres de l'équipage ;
- ✓ Un numéro de portable TEAM (assistance) : voir fiche ;

11.2 HORAIRE : selon l'heure de convocation qui sera communiquée aux participants via le TOAV - www.rally4passion.be + SPORTITY (R4P2026)

Lieu :

**R4P Village (Chapiteau + Podium)
Square Henrion, Avenue Delchambre – 4500 HUY**

Date :

Vendredi

18 septembre 2026

De 10h00 à 14h45

12	VÉRIFICATIONS TECHNIQUES (sur convocation)
-----------	---

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team.

Chaque véhicule devra être présenté aux vérifications techniques selon l'heure de convocation qui sera communiquée aux participants via le TOAV – www.rally4passion.be + SPORTITY : R4P2026

12.1 EMPLACEMENT DES VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET HORAIRE

Lieu :

R4P Village (Chapiteau + Podium). Square Henrion, Avenue Delchambre – 4500 HUY

Date et Horaire :

Vendredi 18 septembre 2026 de 10h00 à 14h45

12.2 POINTS DE SÉCURITÉ

Les organisateurs effectueront des vérifications portant entre autres sur les points de sécurité suivants :

- ✓ Vérification des pneumatiques, qui doivent être en bon état. Les pneus slicks sont interdits.
- ✓ Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- ✓ Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces, qui doivent être en conformité avec le Code de la route.
- ✓ Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse.

À la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement.

12.3 ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Outre les points mentionnés à l'article 12.2, les organisateurs effectueront des vérifications portant sur les équipements de sécurité suivants, qui devront correspondre aux normes de la catégorie :

- Arceau de sécurité :

Un arceau de sécurité garantissant une protection en cas de choc et de renversement est demandé. Les véhicules originaux équipés d'origine d'un arceau devront au minimum répondre aux spécificités de l'époque.

- Sièges et Fixation des sièges :

Les fixations des sièges doivent être solides et conformes aux normes. Ces fixations seront vérifiées lors des contrôles techniques. Les sièges baquets peuvent être ceux d'époque mais ils doivent être dans un état convenable.

- Ceintures de sécurité :

Des ceintures homologuées FIA 6 points sont recommandées. Le système de ceinture de sécurité doit être adapté au concept des sièges baquets. Les fixations des ceintures de sécurité doivent être boulonnées et non soudées.

- Extincteurs :

Le véhicule doit être équipé d'un extincteur d'au moins 2 kg. Il doit être solidement fixé et accessible aux conducteurs et navigateurs. La date du dernier contrôle ne doit pas dépasser 2 ans.

- Batterie :

Les bornes de batterie doivent être protégées contre le risque de court-circuit par un recouvrement adéquat des pôles.

- Casque et cagoule :

Conducteur et navigateur devront obligatoirement porter un casque durant les parcours sur les tracés de démonstration. Le port d'un casque ainsi que celui d'une cagoule ignifugée conformes aux normes FIA est fortement recommandé. Le système de retenue du cou et de la tête (p.ex. Hans®) est recommandé. A minima, le casque utilisé devra être homologué CE auto ou moto.

- Vêtements :

Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires pour les occupants du véhicule. Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus ou matière synthétiques prohibés). Les combinaisons ignifugées, ainsi que les sous-vêtements, chaussures ou gants conformes aux normes FIA sont fortement recommandés.

12.4 EXIGENCES NATIONALES PARTICULIÈRES

Les voitures enregistrées immatriculées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile.

Chaque voiture doit être pourvue d'un triangle de signalisation rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen.

Le véhicule doit être en état de rouler et sûr.

Les voitures devront obligatoirement être équipées d'un toit rigide.

L'installation d'un arceau de sécurité conforme à l'Annexe K ou J de la FIA en cours de validité ou conforme à la spécification de période (spécifications en vigueur à l'époque de leur conception), est obligatoire.

Les sièges baquets et leur installation doivent être conforme à l'annexe K ou J. Leur date d'utilisation peut être expirée, à condition que le siège soit en bon état et apte à assurer la sécurité du (co)pilote. La fixation au châssis doit être solide et adaptée aux sièges baquets. La présence de 2 cutters coupe-harnais est obligatoire. Un harnais de sécurité (harnais 6 points recommandés) et leur installation doivent être conforme à l'annexe K ou J. Leur date d'utilisation peut être expirée, à condition que le harnais soit en bon état et apte à assurer la sécurité du (co)pilote.

L'organisateur et le RACB Sport se réservent le droit de refuser tout véhicule dont la sécurité serait jugée insuffisante pour participer à la compétition.

12.5. INSTALLATION DE SYSTÈME DE SUIVI DE SÉCURITÉ : (SSS)

12.5.1 PRISE EN CHARGE / DISTRIBUTION

TOUTES LES VOITURES DOIVENT ÊTRE ÉQUIPÉES D'UN SYSTÈME DE SUIVI DE SÉCURITÉ FOURNI PAR L'ORGANISATEUR.

Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique.

La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif (via le TOAV – www.rally4passion.be + SPORTITY : R4P2026). L'appareil devra être installé par l'équipage dans chaque véhicule selon les documents techniques transmis.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course

12.5.2 RESTITUTION

Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur dans le Parc Fermé de Fin de l'événement.
En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit retourner le kit complet SSS au **QG ORGANISATION** pendant les heures d'ouverture.

13 AUTRES PROCÉDURES ET RÈGLEMENT

13.1 CÉRÉMONIE DE DÉPART ET ORDRE DE DÉPART :

Le départ sera autorisé uniquement aux véhicules ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.

Une cérémonie de départ au niveau du podium est prévue le vendredi 18 septembre 2026 à partir de 17h30, Avenue Delchambre à Huy. Les précisions seront publiées ultérieurement par voie d'additif (via le TOAV – www.rally4passion.be + SPORTITY : R4P2026)

Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle de 1 minute. Cet intervalle pourra toutefois être modifié par la Direction de Course.

13.2 PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Après le dernier tracé de démonstration (TD 11 – Villers-le-Bouillet), tous les équipages se rendront au Parc fermé final situé Avenue Delchambre, où est prévu un repas de clôture, en respectant scrupuleusement l'itinéraire prévu dans le roadbook et exclusivement réservé aux participants du « RALLY 4 PASSION - HUY RALLY FESTIVAL ».

Adresse : Parc Fermé "RALLY 4 PASSION – HUY RALLY FESTIVAL"
Avenue Delchambre
4500 Huy

Les précisions seront divulguées ultérieurement par voie d'additif (via le TOAV – www.rally4passion.be + SPORTITY : R4P2026)

13.3 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON

Un équipage qui n'a pas terminé une section peut repartir au début de la section suivante à la discrétion du Directeur de Course. Les numéros de téléphone sont dans le roadbook.

Lorsque la voiture et l'équipage sont disponibles, ils se présentent au CH de départ de la prochaine section. La Direction de Course leur aura communiqué une nouvelle heure de départ et la Direction de Course aura confirmé également le redépart du participant au responsable du contrôle horaire. Si le temps utilisé est supérieur à la durée de la section suivante, le Directeur de Course pourra autoriser le nouveau départ à une autre section.

Pour les véhicules ayant subi des dommages, ceux-ci devront être contrôlés par les contrôleurs techniques. En fonction de leur rapport, le véhicule pourra ou non être autorisé à reprendre le départ.

13.4. NUMÉRO DE CONTACT DE L'ÉQUIPAGE

Lors des vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée de l'événement ou contacteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'un tracé de démonstration.

Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (service) devra être également déclaré.

14 PÉNALITÉS

14.1 DÉPART REFUSÉ

Le départ pourra être refusé par l'organisateur en cas de :

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve ;

- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante ;
- Non-paiement de l'engagement ;
- Retard de présentation non justifié supérieur à 15 minutes au départ de chaque étape ou à chaque tracé de démonstration.
- Non-respect de la procédure de départ

14.2 **EXCLUSION**

L'exclusion de la manifestation pourra être prononcée par l'organisateur en cas de :

- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive ;
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, les autres participants, le public ou les autorités ;
- Blocage intentionnel du passage des autres participants ;
- Falsification de documents de contrôle ;
- Non-respect de la signalisation, des injonctions du Directeur de Course ou des signaux présentés par les commissaires de sécurité (drapeaux rouges...) ;
- Rapport d'infraction des autorités.

14.3 **Amende**

- **Non-respect de l'itinéraire du tracé de démonstration : 250 €**

15 PARC D'ASSISTANCE

- **Parc d'assistance :**

Le Parc d'assistance sera situé à HUY (voir : Annexe 5 du présent règlement sportif)
Avenue DELCHAMBRE

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait sur le site www.rally4passion.be via la plate-forme [R4CE](#) avant le 13/09/2026 à 12h30

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6 kg minimum visiblement positionné dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire (dans le parc de nuit également).

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de service ou/et véhicules auxiliaires.

La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le Directeur de Course.

L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit.

- **Parc de Nuit**

ENVIRONNEMENT

À la demande du SPW, nous vous demandons de bien vouloir renseigner sur le document INFO PARC le nom et le numéro de mobile du responsable de votre véhicule et l'apposer à l'intérieur de la voiture, derrière le pare-brise, afin que le responsable de la sécurité puisse vous contacter rapidement en cas de fuite d'huile ou d'essence. Si ce document n'est pas mis à la bonne place et que vous ne répondez pas à l'appel de la sécurité, vous devrez subir les frais de mise en place du matériel de sécurité prévu à cet effet et éventuellement à l'intervention nécessaire.

OBLIGATION DE PLACER UNE BÂCHE EN DESSOUS DE VOTRE VÉHICULE

16 AUTRES POINTS

16.1 PARCOURS

Le tracé de démonstration est un parcours de rallye, aussi les pilotes doivent s'assurer que leurs voitures sont appropriées pour ces tracés lors des reconnaissances. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable de tout dommage sur la voiture en raison du tracé ou de l'état de la route. Les participants se doivent d'avoir un comportement responsable et exemplaire sur tous les parcours de liaison et notamment respecter le Code de la route et ses limitations de vitesse.

16.2 VITESSE

Des Juges de Fait seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et du parc d'assistance.

Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le parc d'assistance. Toute infraction entraînera un rapport à la Direction de Course.

16.4 HEURE OFFICIELLE UTILISÉE PENDANT L'ÉVÉNEMENT

L'heure officielle pendant toute la durée de l'événement sera l'heure inscrite sur le système de sécurité et de géolocalisation.

17 IDENTIFICATION DES OFFICIELS

FONCTIONS	COULEURS	ÉCRITURES	
Chargé des Relations Concurrents	Rouge - Jaune	CRO	BLANC
Chef de Poste	Bleu - clair	POST CHIEF	NOIR
Contrôle Horaire	Bleu - foncé	TIME CONTROL	BLANC
Starter	Vert	STARTER	BLANC
Responsable Tracé de Démonstration	Rouge	STAGE COMMANDER	BLANC
Commissaire de Sécurité	Orange	SAFETY MARSHAL	NOIR
Radio	Jaune	RADIO	NOIR
Docteur et Paramédicaux	Blanc	MEDICAL	ROUGE

18 PRIX

En aucun cas, la manifestation ne donnera lieu à un chronométrage ou à un classement faisant intervenir une notion de vitesse ou de moyenne imposée. Une remise des prix basée sur des critères non sportifs (Prix du spectacle – Prix d'élégance – Prix du plus beau palmarès, etc.) se tiendra à l'issue de la manifestation sous le chapiteau, le samedi 19 septembre 2026 à partir de 21 heures. Différentes récompenses sont prévues parmi lesquelles des récompenses spécifiques pour les équipages exclusivement féminins. Les modalités d'attribution de ces prix seront précisées ultérieurement par voie d'additif (voir www.rally4passion.be / TOAV ou via Sportify : R4P2026).

ANNEXE : 1 ITINÉRAIRE

Voir document

ANNEXE : 2 PROGRAMME DES RECONNAISSANCES

- **Dimanche 13 septembre 2026 (de 09h30 à 20h00)**
- **Jedi 17 septembre 2026 (de 09h00 à 20h00)**
- **Vendredi 18 septembre 2026 (de 08h00 à 12h00)**

CARTE DE CONTRÔLE DES RECONNAISSANCES

Une carte de contrôle des reconnaissances pour enregistrer le passage de chaque concurrent sera remise aux équipages à l'enregistrement.

Cette carte de contrôle doit être complétée au départ et à l'arrivée de chaque tracé de démonstration pendant les reconnaissances par l'équipage.

Cette carte peut être demandée par tout officiel / police à tout moment au cours de la reconnaissance d'un tracé de démonstration.

Le numéro d'immatriculation du véhicule sera conforme avec les documents de la voiture, ainsi que le passeport.

Sur les tracés de démonstration, UNE SIGNALISATION DISTINCTE DE L'ORGANISATION sera également mise en place sur le terrain.

Ces signalisations sont à respecter scrupuleusement.

SANCTION

Toute infraction aux règles des reconnaissances, ou tout non-respect des horaires, dûment constaté et rapporté par la Police ou un officiel, sera transmis à la Direction de Course pour une éventuelle sanction.

La non-présentation de la carte, ou la présentation d'une carte incomplète, sera sanctionnée du refus de la poursuite des reconnaissances pour l'équipage concerné et d'une pénalité financière de 250 €.

Aux vérifications administratives des 13 et 17-18/09/2026, tous les équipages engagés devront déclarer leur numéro de téléphone mobile qu'ils utiliseront et garderont connectés à bord de la voiture pendant les RECONNAISSANCES.

Toute infraction sera sanctionnée par le Directeur de Course qui pourra appliquer une pénalité financière de 100 €.

ANNEXE : 3

RESPONSABLES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS - NOMS & HORAIRES

Le programme des CRC sera affiché au TOAV (www.rally4passion.be) + SPORTITY (R4P2026)

ANNEXE : 4

AUTOCOLLANTS ET PUBLICITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Le document sera édité ultérieurement et affiché au TOAV (www.rally4passion.be) + SPORTITY (R4P2026)

ANNEXE : 5

PARC D'ASSISTANCE

LOCALISATIONS :

Parc d'assistance

Adresse : Avenue DELCHAMBRE – 4500 HUY – voir roadbook

Parkings « Auxiliary »

Adresse : Parking Avenue Godin-Parnajon – 4500 HUY - voir roadbook

Parkings « Remorques »

Adresse : Parking situé en face de AQUAHUY – piscine de Huy – voir roadbook

Le parking de AQUAHUY est EXCLUSIVEMENT réservé aux clients de AQUAHUY.

HORAIRES

Accès au Parc d'assistance pour l'installation :

Vendredi 18/09/26 (À partir de 07h00)

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents.

Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules « SERVICE » concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance.

Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les participants.

EMPLACEMENTS :

L'organisateur délimite et numérote les emplacements de service.

L'organisateur communiquera à chaque concurrent la localisation de son « emplacement de service » lors de la distribution du matériel et des documents.

Toute installation ne respectant pas les dimensions et emplacement de service assignés par l'organisation sera démontée et évacuée aux frais du participant.

ACCÈS AU PARC D'ASSISTANCE : *Le parc d'assistance sera accessible aux véhicules d'assistance munis d'une plaque « SERVICE ». Un véhicule par « team ».*

RAPPEL

- *Les véhicules « AUXILIARY » n'ont pas accès au parc d'assistance et devront être stationnés uniquement dans le parking qui leur est attribué.*
- *Véhicules avec le signe distinctif « RECONNAISSANCES AUTORISÉES » et « AUXILIARY » : l'entrée dans la zone de service n'est pas autorisée avec ces laissez-passer.*
- *NON RESPECT DE CES CONSIGNES = amende de 200 €.*

Un véhicule non autorisé, qui serait stationné dans le parc d'assistance du JEUDI 17/09/26 (19h00) au DIMANCHE 19/09/26 (20h00) en sera évacué aux frais du propriétaire.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevés et les déchets évacués pour DIMANCHE 19/09/26 (23h30), sur l'ensemble du parc d'assistance et la zone prévue.

PROPRETÉ

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou des morceaux de verre.

PRÉVENTION « INCENDIE »

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies, il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues... L'utilisation de bonbonnes de gaz est PROSCRITE.

DIFFUSION MUSICALE

L'organisation ne sera en aucun cas responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance. Chaque participant devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public. La diffusion de musique à titre privé est soumise aux mêmes horaires que celle du chapiteau de l'organisation conformément à l'arrêté de police en vigueur.

ÉLECTRICITÉ

- *La demande doit être effectuée par le concurrent auprès de RESA*